

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10234**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle Domaine Droit Économie Gestion Mention Bâtiment et construction

Spécialité Économie de la Construction en Maîtrise d'œuvre

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Nantes	Président de l'université de Nantes

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Elaboration technique d'un projet de construction, choix et description des procédés et matériaux
- Elaboration administrative et financière d'un projet de construction
- Evaluation des coûts afin de constituer un avant-projet de l'opération de construction
- Imaginer et comparer des solutions adaptées aux projets
- Dialogue avec les intervenants techniques, financiers et juridiques d'une opération de construction
- Suivi, gestion financière et réception des travaux
- Possibilité d'assurer des fonctions d'encadrement selon l'expérience professionnelle

Compétences ou capacités attestées

- Capacité à se positionner dans l'équipe de maîtrise d'œuvre et dans le déroulement d'une opération de construction
- Maîtrise de la législation du bâtiment, de la réglementation de la construction et des référentiels techniques
- Connaissance étendue des systèmes constructifs, des matériaux et de leur mise en oeuvre
- Maîtrise de l'outil informatique et des procédures de dématérialisation des dossiers
- Pratique de l'anglais technique dans le domaine du bâtiment.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

Bâtiment

Fonction Publique Territoriale (contractuel ou sous réserve d'obtention de concours)

Types d'emplois accessibles :

Les titulaires de la certification sont destinés à occuper des postes à responsabilités dans les cabinets de maîtrise d'œuvre, d'économiste ou dans les collectivités locales.

Economiste, mètreur

Maître d'œuvre

Autres possibilités : Conducteur de travaux du bâtiment ; Chef de projet, chef d'agence ; Chargé d'étude ; Dessinateur ; Agent territorial (Urbanisme et aménagement et Patrimoine bâti) ; Enseignant en économie de la construction

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1108 : Métier de la construction

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1104 : Dessin BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Candidatures acceptées :

- L2 de Sciences et techniques-ingénierie et d'écoles d'architecture,
- D.U.T Génie civil,
- DEUST option Productique Bâtiment,
- B.T.S Etudes et Economie de la Construction, Bâtiment, Enveloppe du bâtiment.
- étudiants souhaitant se réorienter vers le bâtiment (L2 de Droit, de Sciences économiques et de gestion, AES, DUT GEA),
- salariés en reprise d'études ou personnes en recherche d'emploi souhaitant se reconvertir ou se spécialiser dans l'économie de la construction (congé individuel de formation, statut ANPE...)

Modalités de recrutement :

- Candidature à déposer sur le site www.iutpaysdelaloire.org
- Dossier papier à renvoyer à l'IUT de la Roche sur Yon, accompagné d'un CV, d'un relevé de notes, d'une lettre de motivation...
- Après la sélection des candidatures et l'annonce des résultats, inscription définitive sur place début juillet,

- Pour les étudiants en contrat de professionnalisation, en réorientation ou en reprise d'études, organisation d'un entretien préalable,
- Une procédure de validation des acquis pour les salariés en reprise d'études ou en reconversion professionnelle afin d'obtenir une équivalence Bac+2.

Organisation de la formation :

- Formation en alternance pour les étudiants en contrat de professionnalisation issus d'un BTS EEC (364 heures de formation encadrée réparties sur 12 semaines de cours, par périodes de trois ou quatre semaines ; 20 semaines en entreprise environ, par périodes de deux à huit semaines)
- Formation initiale classique pour les autres étudiants (450 heures de formation encadrée réparties sur 16 semaines de cours)
- Les enseignements sont divisés en 6 unités d'enseignement (UE) et 17 modules ayant des coefficients différents. La moyenne des notes correspond à la moyenne arithmétique pondérée. Il y a compensation entre les unités d'enseignement, capitalisables. Les étudiants doivent obtenir une moyenne de 10/20 à l'ensemble des UE 1 à 5 et à l'UE 6 (stage).

Contenu des enseignements :

- UE1 Enseignement de mise à niveau : 86 heures - 3 ECTS - en formation initiale uniquement (Organisation et cadre législatif de l'acte de construire, Systèmes constructifs, Outils de la maîtrise d'œuvre)
- UE2 Environnement juridique, financier et fiscal de la construction: 77 heures - 6 ECTS (Droit de la construction, Comptabilité - Gestion de cabinet, Fiscalité de la construction)
- UE3 Environnement économique et technique de la construction : 203 heures - 15 ECTS (Economie en phase esquisse et avant projet, en phase projet, en phase travaux, Assistance à maîtrise d'ouvrage et gestion du patrimoine, Démarche qualité)
- UE4 Environnement professionnel et communication : 84 heures - 6 ECTS (Architecture et Urbanisme, Environnement et éco-construction, Communication et Anglais)
- UE5 Projet tuteuré : 140 heures (4 semaines, étude et production de pièces techniques et financières sur un projet de construction confié par un professionnel)
- UE6 Stage en cabinet d'économiste, d'architecture ou maîtrise d'œuvre : 14 semaines en formation initiale (4+10 semaines - 20 ECTS)
- alternance en entreprise pour les étudiants en contrat de professionnalisation (23 ECTS).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). Eventuellement % enseignants/professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Si l'ingénierie est prévue à cet effet
Après un parcours de formation continue	X	Si l'ingénierie est prévue à cet effet
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). Eventuellement % enseignants/professionnels
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 28 février 1989 publié au Journal Officiel du 7 mars 1989 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé "Economie et ingénierie financière de l'aménagement et de la construction".

Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 10 novembre 1998 publié au Journal Officiel du 20 novembre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé "Economiste spécialisé de l'aménagement et de la construction (ESAC)".

Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation jusqu'au 18 janvier 2005.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 20 septembre 2012.

Pour plus d'informations

Statistiques :

consulter : <http://www.cerc-actu.com>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-nantes.fr/lpecmo>

<http://www.kastler.org>

<http://www.univ-nantes.fr/formation>

Lieu(x) de certification :

Université de Nantes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT La Roche sur Yon

Historique de la certification :

création : 2008